

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 26 mars 2025

Le vingt-six mars deux mil vingt-cinq à onze heures, le Centre Communal d'Action Social de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel RONCERAY, Maire.

Nombre de membres

en exercice : 11

présents : 9

votants : 9

absents : 2

Présents : Mme BAZILLE, Mme GOUIN, Mme NOURY, Mme MY, Mme PENLOUP, Mme PILORGE, Mme VIDELOUP, Mme FERREIRA,

Absents excusés : M. DREUX, M. PLANELLE GARCIA

Absents qui ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Madame GOUIN Cécile

N°2025023 - Objet : VOTE BP 2025 CCAS

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil d'administration le budget primitif 2025.

Les membres du conseil d'administration :

Statuant sur l'équilibre du budget comme ceci :

Section de fonctionnement : 34 527.32€ (en dépenses et en recettes)

Considérant que les prévisions correspondent aux projets du CCAS,

Après en avoir délibéré,

Adoptent à l'unanimité le budget primitif 2025

**Le secrétaire de séance,
Cécile GOUIN**



**Fait et délibéré le 26 mars 2025
Pour extrait conforme,
Marcel RONCERAY, Maire**



Accusé de réception en préfecture
059-216301250-20250326-DCM2025023-DE
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de réception préfecture : 31/03/2025